Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260521-2026_037-DE

commune de Billé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 21 MAI 2026

Date d'envoi de la convocation : 07 mai 2026

Date d'affichage du PV : 29 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 13
Représentés : 0
Votants : 11

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, Maire, M. Sylvain BONNE, Mme Gwennolé BORDIER, M. Christophe GILLES, M. Thierry GODARD, Mme Colette JUGUET, Mme Maryse FORTIN, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, Mme Monivahn RATINOM, M. Manuel RIBEIRO, M. Jean-Marie VACHER, Mme Anne VICENZOTTI.

Étaient absents : M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, Mme Patricia HOTCHKISS.

Secrétaire de séance : M. Manuel RIBEIRO

DÉLIBÉRATION 2026-037 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

[ANNULE ET REMPLACE 2026-017]

En préambule, Monsieur Le Maire rappelle que l'article L 2313-11 précise « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressées à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ». Ainsi, Monsieur Le Maire demande aux membres concernés de ne pas prendre part au vote de cette délibération.

Le nombre d'élus ne prenant pas part au vote sont de 2, ce qui porte le nombre de votants à 11.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260521-2026_037-DE

ASSOCIATIONS SPORTIVES, CULTURELLES ET SOCIALES

Secteur animation culture	
	Proposition 2026
Amis de Jaunouse	*0 €*
Club de l'Amitié	*160 €*
Comité des Fêtes	*500 €*
THEA BILLE	*500 €*

Secteur social et divers	
ADMR de Mélusine	*1 077 €*
Alcool Assistance	*80 €*
Amicale des chasseurs	*500 €*
FAMIRE	*200 €*
UNC	*250 €*
CLIC Haute Bretagne	*799 €*

Secteur sportif	
Badminton	*623 €*
Union sport Billé / Javené (USBJ)	*1 687 €*
Gpt jeunes Bocage Fougerais	*1 631 €*
Gpt féminin du Pays Fougerais	*0 €*
Gym Détente	*238 €*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260521-2026_037-DE

- **APPROUVE** cette proposition ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder au paiement des subventions telles présentées ci-dessus et à signer tout document relatif à cette affaire.

Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.

Daniel BALLUAIS,
Le Maire.

Manuel RIBEIRO
Secrétaire de séance

MAIRIE DE BILLE
35

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.